

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 99 (1963)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

396
M O N T R E U X 15 F É V R I E R 1963 X C I X e A N N É E N o 6

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, . Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Au soleil des Monts-Chevreuils, Château-d'Œx

Cliché « Journal de Montreux »



COMITÉ CENTRAL

Commission pour le choix de lectures
Exercice 1962 - Rapport

Au début de ce rapport, nous tenons à remercier les éditeurs, français et suisses, de leurs envois réguliers. Notre gratitude va aussi aux pouvoirs publics, à la SPR et à ses sections cantonales. Sans la fidélité des uns et des autres, nous ne pourrions subsister.

En 1962, nous avons publié 48 pages, soit deux feuilles de 16 et deux de 8 pages. Nous y avons fait l'examen de 210 ouvrages (un maximum) selon les thèmes ci-après :

42 livres destinés aux enfants d'un âge inférieur à 10 ans, 148 pour les jeunes de 10 à 16 ans, dont 72 concernant l'aventure, 16 le genre détective-policiier, 14 la nature et la famille ; 9 étaient de petits romans, 5 des contes, 8 consacrés à l'histoire, la biographie et l'archéologie, 7 aux voyages et à la géographie, 14 aux sciences, 2 à la musique et 1 à la poésie. Enfin, 20 ouvrages réservés aux adultes, soit 14 romans et nouvelles, 1 livre de langue, 3 de sciences et 2 de philosophie et manière de vivre.

Le total des ouvrages examinés par la commission à partir de sa création est ainsi porté à 6282.

Pour ce qui est des comptes, nous avons reçu durant l'exercice écoulé les subventions que voici :

Département fédéral de l'Intérieur, Berne	500.—
Département de l'Instruction publique, Vaud	145.—
Direction de l'Instruction publique, Berne	150.—
Département de l'Instruction publique, Neuchâtel	100.—
Département de l'Instruction publique, Genève	100.—
Société pédagogique de la Suisse romande	200 + 50 250.—
Société pédagogique vaudoise	200.—
Société pédagogique neuchâteloise	100.—
Société pédagogique du Jura bernois	100.—
Union des Instituteurs genevois	(50 + 50 — 1963 ?) 100.—
Union des Institutrices genevoises	50.—
Union amicale des Ecoles enfantines, Genève	40.—
Bonification sur factures d'imprimerie	119.—
Le solde actif de l'exercice 1961 était de	338.—
A disposition	Fr. 2292.—

Nos dépenses ont été les suivantes :

Frais de séance du 28.1.62, repas, déplacements	160.—
Impression 1re feuille Bull. bibliogr.	16 p. 627.—
Impression 2e feuille	8 p. 203.—
Impression 3e feuille	8 p. 203.—
Impression 4e feuille	16 p. 554.—
Brochage annuel des 4 feuilles	80.—
Honoraires du secrétaire-caissier	200.—
Frais et débours du secrétaire-caissier	50.—
Total des dépenses	Fr. 2177.—

Solde actif de l'exerc. : 2292.— — 2177.— = Fr. 115.—

Ce solde à disposition du caissier est englouti par le montant de la facture concernant la séance annuelle du 27 janvier 1963 (quelque 160.— à 180.— francs).

On le voit, l'argent restreint continuellement notre activité, ce qui ne nous empêchera pas de faire encore de notre mieux durant l'année qui vient de commencer.

Lausanne, le 26 janvier 1963.

Le secrétaire-caissier : A. Chevalley.

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Exposition « Avant le calcul »

Le « Bulletin officiel » de janvier nous invitait à visiter cette exposition, au bâtiment scolaire de Floréal, avenue de Cour 14, à Lausanne.

Vous êtes sans doute déjà nombreux à avoir admiré la qualité du matériel exposé et le côté séduisant que présentent ces jeux confectionnés, avec des matières modernes, par des praticiens aimant leur métier, pour concrétiser la notion du nombre chez l'enfant.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous recommandons de mettre à profit le mercredi 20 février, de 14 à 17 heures, dernière après-midi d'exposition.

Vous y trouverez soit M. Beauverd, soit une de ses collaboratrices, qui vous donneront volontiers tout renseignement.

La visite, quoique plus spécialement recommandée au corps enseignant des petites classes, présente beaucoup d'intérêt pour tous les collègues ouverts aux progrès de la pédagogie.

Comité Central S.P.V.

Merci à André Rochat

Au moment où il arrive au terme de son mandat au C.C., nous tenons à lui dire merci pour la tâche accomplie. Tous ceux qui l'ont approché l'ont apprécié.

Solide comme les épicéas du Jura — avec lesquels il fait très bon ménage — il en a aussi la souplesse qui leur permet d'affronter la tempête et de rester maîtres du terrain.

Pendant cinq ans, il a traité nos problèmes financiers en véritable technicien, associant à une partie de son travail Mme Rochat et ses filles. Ce n'est pas un membre du comité que nous avions, mais une famille au service de la S.P.V.

En réitérant nos remerciements, nous sommes heureux de penser qu'à l'avenir André Rochat consacra tout son temps à notre cause.

R. S.

N.B. — Notre secrétaire central entrant en fonction le 1er avril, nous n'avons pas prévu une nouvelle répartition éventuelle des charges jusque-là, notre nouveau membre P. Besson, à qui nous souhaitons la bienvenue, mettant ces deux mois à profit pour son « initiation ».

Guilde de travail Techniques Freinet

Assemblée générale

L'assemblée annuelle de la Guilde est fixée au samedi 23 février prochain, 14 h. 30, rue Curtat 18.

Ordre du jour statutaire. Mise en route de nouvelles B.T. Plan de travail des commissions. Les techniques audio-visuelles. Exposition de travaux divers et matériel.

Les responsables des commissions seront à disposition pour tout renseignement technique.

Le soir, repas en commun.

Chacun est cordialement invité.

Postes au concours

Aigle. — Instituteurs primaires (deux postes). Maîtresse de classe semi-enfantine. Maîtresse de classe de développement. Entrée en fonctions : 16 avril 1963.

Bettens. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 15 avril 1963.

Chapelle-sur-Moudon. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 15 avril 1963.

Chésérèx. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : avril 1963.

Montreux. — Instituteur primaire, aux Avants. Maîtresse enfantine, à Glion. Maîtresse enfantine, à Clarens. Les candidats sont invités à adresser un bref curriculum vitae à la direction des écoles primaires, collège Etraz, Montreux.

Orny. — Instituteur primaire.

Premier. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : avril 1963. Appartement de service confortable et pratique.

Vufflens-le-Château. — Institutrice primaire.

Yverne. — Instituteur primaire, à Versvey. Institutrice primaire au village.

Orzens. — Instituteur primaire.

Bottens. — Instituteur primaire pour la classe réformée.

Bofflens. — Institutrice primaire.

Boulens. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : début avril 1963.

Bussigny-près-Lausanne : Maître de classe supérieure. Institutrices primaires (deux postes). Les candidats peuvent se présenter, sur rendez-vous, chez M. Eug. Grand, président de la commission scolaire, L'Abbaye Saint-Germain, téléphone 4 31 86.

Corbeyrier. — Instituteur primaire.

Cronay. — Instituteur primaire.

Curtilles. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 16 avril 1963.

Etoy. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 16 avril 1963.

La Tour-de-Peilz. — Maîtresses enfantines (deux postes). Maîtresse de travaux à l'aiguille. Entrée en fonctions : 16 avril 1963. Les demandes de renseignements et les inscriptions sont à adresser à la direction des écoles.

Le Mont-sur-Lausanne. — Maîtresse enfantine. Obligation de résider dans la commune.

Les Cullayes. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 16 avril 1963.

Villars-Bramard. — Institutrice primaire.

Yvonand. — Institutrices primaires (deux postes). Entrée en fonction : 16 avril 1963.

Commugny. — Maître de classe supérieure.

Essertines sur Rolle. — Instituteur primaire à Saint-Oyens. Institutrice primaire à Essertines. Entrée en fonctions : 16 avril 1963.

Grancy. — Instituteur primaire. Institutrice semi-enfantine. Entrée en fonctions : avril 1963.

Gryon. — Instituteur primaire. Institutrice primaire.

Lovatens. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : avril 1963.

Puidoux. — Instituteur ou institutrice primaire à l'école de Grangeneuve.

Giez. — Instituteur ou institutrice primaire. Appartenance à disposition au collège.

Ski - Haute montagne - Rosablanche

L'A.V.G.M. organise les 2 et 3 mars une excursion prévue à la Rosablanche (3336 m.). Course pour bons skieurs. Inscriptions jusqu'au 25 février auprès de R. Martin, chemin du Trabandan 5, Lausanne. Une circulaire renseignera les participants.

A.V.M.G. - Cours de ski de printemps

Comme elle le fait depuis de nombreuses années, l'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise, durant les vacances de Pâques, des cours de ski de printemps pour les membres du corps enseignant vaudois et des autres cantons.

Cours de Bretaye : du 1er au 6 avril 1963.

Chambre et pension au Restaurant du Col, à Bretaye, leçons de ski par ISS, nombre de places limité (28). Prix : membre AVMG Fr. 110.- ; non-membre Fr. 130.-. Enfants jusqu'à 12 ans, en chambre Fr. 90.-, en dortoir Fr. 75.-. Réduction pour couche en dortoir Fr. 15.-.

Collectif Lausanne-Bretaye : Fr. 12.40 ; abonnement pour les téléskis Fr. 25.- ; assurance facultative Fr. 6.30.

Renseignements et inscription auprès de David Stuby, Vulliemin 32, Lausanne, jusqu'au 10 mars, tél. 23 56 08.

Cours de Zermatt : du 1er au 6 avril 1963.

Chambre et pension à l'Hôtel National-Bellevue — Abonnement à courses illimitées sur le chemin de fer Zermatt-Gornergrat — Leçons de ski par instructeurs de ski ou descente sous conduite ou ski libre — Voyage collectif Lausanne-Zermatt. Prix : membre AVMG Fr. 210.— ; non-membre AVMG Fr. 230.—. Le service, les taxes, tout est compris dans ce prix.

Renseignements et inscription jusqu'au 1er mars auprès de Roger Yersin, av. Rolliez 12, Vevey.

Cours de haute montagne : du 30 mars au 6 avril 1963.

Ce cours à ski aura lieu dans le massif de la *Bernina*. Ascensions projetées : de la cabane Boval : Piz Misaun, Piz Palü, Piz Bernina, Piz Morteratsch. De la cabane Tschierva : Piz Glüschaint (évent. Piz Roseg), puis traversée par la Fuorcla Surlej sur Silvaplana. Les participants doivent être bien entraînés. Coût approximatif (sans guide) : membre AVGM Fr. 180.— ; non-membre Fr. 200.—, y compris frais de pension dans les cabanes.

Inscription provisoire jusqu'au 9 mars 1963, auprès de R. Martin, chemin du Trabandan 5, Lausanne (téléphone 23 48 74).

Le chef technique AVMG : R. Yersin.

Société suisse des maîtres de gymnastique

Publication de cours

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, le cours suivant pendant les vacances de printemps: cours de ski pour la formation de chefs d'excursions et de chefs de camps de ski du 2 au 6 avril 1963, entrée au cours le 1er avril 1963. Lieu du cours: Bivio.

Les participants doivent être de bons skieurs. Ils indiqueront sur la formule d'inscription s'ils dirigent personnellement ou collaborent à la direction d'un camp.

Indemnités: 5 indemnités journalières de Fr. 7.—, 5 indemnités de nuit de Fr. 4.—, le remboursement des frais de voyage, trajet le plus court du lieu où l'on enseigne au lieu du cours.

Inscription: les maîtres désirant participer à ce cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique ou de leur section de gymnastique d'instituteurs, ou à M. Max Reinmann, Hofwil (Berne).

Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à M. Reinmann pour le samedi 9 mars. Tous les maîtres recevront une réponse jusqu'au 16 mars. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Liste des dépositaires des formules d'inscription:

Jura bernois:

M. Gérard Tschoumy, av. de Lorette 4, Porrentruy.

Genève:

M. André Chappuis, 15, av. Adrien-Jeandin, Chêne-Thônex.

Fribourg:

M. Léon Wicht, Champ-Fleuri 3, Fribourg.

Neuchâtel:

M. Willy Mischler, Brévards 5, Neuchâtel.

Tessin:

M. Marco Bagutti, Massagno.

Valais:

M. Paul Curdy, av. Ritz, Sion.

Vaud:

M. Numa Yersin, ch. Verdonnet 14, Lausanne.

GENÈVE GENÈVE

Equipes de basket de l'UIG

Au cours de l'année écoulée, nos équipes UIG I et UIG II ont participé une fois de plus aux compétitions organisées par le GAB de Genève (Groupe autonome de basket), qui compte actuellement 35 équipes.

En septembre dernier, une réorganisation de notre groupement et la venue de deux joueurs nouveaux nous ont permis de reprendre le championnat avec optimisme. Les résultats ci-dessous montrent que cette solution était la bonne; en effet, notre première équipe a retrouvé l'efficacité qu'elle avait perdue et qui la rend à nouveau redoutable. Les piètres résultats enregistrés l'année précédente étaient dus à un effectif insuffisant pour la formation de deux équipes et trop important pour une seule.

Bien qu'éliminées toutes deux de la coupe, nos équipes n'en poursuivent pas moins leur effort en championnat et en challenge.

1963 verra à nouveau la mise sur pied d'une sortie fixée au dimanche 5 mai prochain et d'un tournoi le dimanche 29 septembre. Que nos joueurs et les leurs réservent dès maintenant ces dates.

A paraître: aux Editions Fœtisch Frères S. A., Lausanne

AU DIAPASON



recueil de 100 chœurs mixtes « a capella »
publié en collaboration avec la Société Cantonale des
Chanteurs Vaudois

Nous profitons de l'occasion pour rappeler à tous nos collègues et particulièrement aux nouveaux membres de l'UIG que notre groupement leur est toujours ouvert et que le recrutement de forces nouvelles est notre principal souci.

Rappelons aussi l'entraînement hebdomadaire du jeudi à 10 h. 15, Ecole Trembley.

Classement du championnat du GAB au 1er janvier 1963

	J	G	N	P	F	pts
Série A						
U.I.G. I	8	8	0	0	0	24
Plainpalais	9	7	1	1	0	24
U.S.T. Ville I	8	4	1	3	0	17
Technicair I	8	4	0	4	0	16
Bambi I	7	4	0	3	0	15
Amicale Sportive	8	3	0	5	0	14
Plan-les-Ouates	7	3	0	4	0	13
Union Basket	7	1	0	6	0	9
CERN	6	1	1	3	1	9
Natural-Le-Coultré	6	0	1	5	0	7
Série B						
Cheminots	8	7	0	1	0	22
Sporting Club A I	8	7	0	1	0	22
Châtelaine	9	4	0	5	0	17
U.I.G. II	8	4	0	4	0	16
Sporting Club II B	8	4	0	4	0	16
Cointrin	8	4	0	3	1	15
Aïre I	8	4	0	2	2	14
Aéroport	7	3	0	4	0	13
CGTE	8	2	0	6	0	12
UST Ville II	8	1	0	7	0	10

H. Stengel et Ch. Cornioley.

COIN DU CENTRE

HISTOIRE SUISSE 6e ET 7e

Ce passionnant travail de nos amis Rudin et Cornioley est bientôt épuisé et nous ne pourrions pas en faire un second tirage. Nous rappelons à nos collègues ne le possédant pas encore, qu'il s'agit d'une *histoire illustrée* conforme au plan d'études, présentée sous forme

de fiches d'exercices et corrigés et de planches de dessins faciles à reproduire au tableau ou dans les cahiers.

Table des matières — Programme de 6e

- I. La Suisse héroïque, 8 planches, 12 fiches ; Confédération des 8 cantons, 6 planches, 6 fiches ; Pendant ce temps. Revision, 2 planches, 6 fiches.
- II. Guerres de Sempach et Zurich, 10 planches, 14 fiches.
- III. Guerres de Bourgogne et d'Italie, 13 planches, Revision générale, 1 tableau, 10 fiches.

Programme de 7e

- I. La Renaissance, 4 planches, 3 fiches ; La Réforme et Revision, 13 planches, 25 fiches.
- II. Calvin. Contre-Réforme, 10 planches, 14 fiches ; Civilisation aux XVIIe et XVIIIe siècles, 3 planches, 6 fiches.
- III. Formation des aristocraties, 10 planches ; Revision, 26 fiches.

En tout, 78 planches (A4) et 244 fiches (A5) avec les corrigés, le tout pour 20 fr. On peut sans doute se procurer chaque série à part, celle de 6e pour 10 fr., celle de 7e pour 12 fr. Mais cet ouvrage forme un tout.

Dans son introduction, Rudin expose ses idées pour faire vivre l'Histoire : « Placer l'homme au premier plan, avec ses actions, ses sentiments... L'imagination au service du fait historique. Un peu de chair vibrante sur un squelette rigide. » E. F.

Concours de la Fondation « Pour l'Avenir »

« Pour l'Avenir », fondation pour la justice sociale dans l'éducation a pour but de venir en aide aux adolescents des écoles genevoises, de nationalité suisse, (exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire.

La fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement bien doués en général ou possédant à un haut degré des aptitudes dans un domaine particulier. Le comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours.

L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial à demander au Secrétariat de la fondation, M. R. Ehrat, 34, ch. de l'Etang, Châtelaine. Ces demandes doivent être présentées par écrit.

Les demandes tardives ne seront pas prises en considération. La clôture de l'inscription est fixée au 28 février.

Le Comité de la fondation.

NEUCHÂTEL

Comité central

Pour préparer l'assemblée cantonale annuelle, le Comité central s'est réuni à Neuchâtel avec les présidents de section, le 7 février, conformément aux nouvelles dispositions statutaires.

Rien d'intéressant qui doive être relevé ici. La discussion du rapport de gestion prit beaucoup de temps. Le texte définitif en paraîtra ici sous peu.

L'assemblée des délégués est fixée au mercredi 13 mars.

W. G.

Pourquoi ne pas le dire ?

Notre attitude

On s'est étonné que la S.P.N., sans donner aucune explication de son attitude, se soit bornée à déclarer qu'elle ne peut pas soutenir le projet de « loi portant revision de la loi sur l'enseignement primaire et de la loi sur l'enseignement secondaire », tel qu'il est issu des débats du Grand Conseil.

Ce que notre résolution n'a pas dit, mais que l'attitude de la S.P.N. au cours de la campagne a réalisé, c'est que l'assemblée de La Chaux-de-Fonds a également pris la décision de ne pas faire campagne contre le texte soumis au corps électoral.

L'école est au service du pays. Elle est instituée par le législateur.

Le corps enseignant est au service de l'école du pays.

Le Grand Conseil propose de modifier le cadre dans lequel nos enfants seront appelés à recevoir leur formation scolaire.

En tant que tel, le corps enseignant n'a qu'à se soumettre.

En tant que citoyens, nous nous devons, nous aussi de nous faire une opinion. Nous avons été invités à nous rencontrer pour examiner le problème posé et pour échanger nos impressions. La majorité de ceux qui ont pris la peine de se prononcer dans nos assemblées, déçus, ont pris la décision communiquée aux journaux

C'était leur droit.

Que dans ces conditions, la S.P.N. ne soutienne pas le projet est parfaitement normal.

Justifier cette décision dans la presse, c'était incontestablement susciter une discussion, provoquer une polémique, faire finalement campagne contre le projet, ce que nous avions exclu.

Quand ces lignes paraîtront, on saura si les « rares opposants à cette réforme » (le National dixit) sont devenus une majorité rejetante ou s'ils sont vraiment une minorité insignifiante du peuple neuchâtelois.

Quant à nous, instituteurs et institutrices, partisans du projet ou adversaires, nous attendons... la réalisation des promesses faites par les orateurs et par les journaux.

Pour l'heure, nous jugeons le projet sur les termes du projet !

Nous sommes enchantés d'y trouver une innovation qui est devenue urgente : l'institution, à l'école secondaire, d'une section scientifique parallèle à la section classique. Enchantés aussi de savoir qu'elle se fera même si le projet est rejeté. Cela nous met à l'aise.

Nous y découvrons également la prolongation d'une année de la scolarité en section moderne. Il faudra peut-être en reparler.

A côté de ces dispositions, améliorant considérablement les conditions de travail de l'enseignement secondaire, la loi propose une nouvelle dénomination pour

les classes supérieures de l'école primaire. Elle deviendrait l'« Ecole secondaire préprofessionnelle ».

Nos députés croient-ils vraiment qu'il suffit de changer le nom de cette école primaire (qu'on n'a, hélas, que trop discréditée ces dernières années), pour l'améliorer et pour la réformer ?

Le faire croire, c'est leurrer nos concitoyens. Nous n'avons pas voulu partager cette responsabilité.

Pour autoriser les espoirs d'amélioration, pour justifier la dénomination nouvelle, l'article 29, litt. c, prévoit que nous pourrions être astreinte à suivre des cours de perfectionnement. Soulignons ce futur. Ce n'est pas encore un engagement.

Cette disposition suggère pourtant une question : Serions-nous subitement devenus insuffisants pour enseigner là où l'on nous a placés ?

En fait, il faut le dire franchement : Tous les cours qu'on nous fera suivre resteront sans effet tant que nous devrons continuer d'enseigner dans les conditions actuelles.

C'est ici, précisément, que commence... la réforme scolaire !

Paul von Allmen.

Comités de section pour 1963

Boudry : Président : M. Georges Montandon, Peseux.

Vice-président : M. Jean-Jacques Pointet, Auvernier.

Secrétaire : Mlle Irène Avondo, Peseux.

Caissier : M. André Aubry, Peseux.

Délégués au Comité central : Mlle Anne-Marie Luscher ; Corcelles ; M. André Blaser, Peseux ; suppléante : Mlle Charlotte Vouga, Colombier.

Assesseur : M. Marcel Grandjean, Boudry.

Le Locle : Président : M. Georges Bobillier, Le Locle.

Membres : Mmes Eliane Châtelain et Henriette Humberset ; MM. Frédy Droz, Chs-Emile Guyot, Bernard Jeanquartier (nouveau), René Reymond.

Délégué au Comité central : W. Guyot ; suppléante : Mlle Marguerite Reymond.

Des rapports des sections sur leur activité en 1962

LE LOCLE

C'est la deuxième année que M. Georges Bobillier conduit cette section avec une énergie et une clarté dignes d'éloges.

L'activité de la section, comme celle des cinq autres, se confond avec le travail du comité central tant les problèmes cantonaux actuels imposent consultations et collaboration. Rappelons qu'il s'agissait des traitements, de la réforme de l'enseignement, de la formation accélérée du corps enseignant, de la préparation du brevet secondaire, des statuts de la SPN.

Au sujet de la réforme, M. Bobillier s'exprime ainsi : « Comment ne pas regretter qu'une campagne d'opposition menée par une minorité politique, pour des motifs qu'on ne saurait qualifier de pédagogiques, ait trouvé un si large écho, provoquant l'échec du projet ? Bien que les organisations professionnelles tant primaires que secondaires l'aient appuyé, les enseignants restaient divisés.

» Le projet de rechange préparé par le Conseil d'Etat n'a pas recueilli l'approbation du corps enseignant primaire. La SPN consultée dans ses sections a émis un vote défavorable. Pour le district du Locle le rejet fut voté dans une proportion de 2 contre 1.

» Le nouveau projet est nettement un parent pauvre du précédent et accentue en quelque sorte la dévalorisation de l'école primaire. »

Au sujet des brevets secondaires, notre collègue-président fait cette remarque : « Une fois de plus, la procédure a été tellement accélérée que nous n'avons matériellement pas pu en discuter les modalités. Nous regrettons que les conditions faites aux titulaires de classes primaires soient si rigides. En effet, il ne nous est pas laissé d'autre possibilité, pour accéder à ces titres, que de quitter nos classes pendant deux ans. Malgré les subventions prévues, ce fait constitue pour les collègues mariés et chargés de famille un obstacle pécuniaire quasi intolérable. Aussi continuons-nous à penser et à proclamer qu'il eût été possible, voir souhaitable, que la préparation à ces brevets nous fût facilitée par un système plus souple, permettant à ceux qui en ont le désir et les aptitudes de les obtenir sans devoir quitter leur classe.

» En vertu des nouveaux statuts cantonaux, notre section aura trois représentants au lieu de deux à l'Assemblée des délégués. »

M. Bobillier réitère à l'ancien président cantonal, notre collègue Roger Hügli, les remerciements auxquels il a droit pour l'énorme activité qu'il a déployée à la tête de la SPN - VPOD.

Puis il souhaite que les thèses adoptées au Congrès de Bienne deviennent le point de départ d'une harmonisation des programmes et des moyens d'enseignement aujourd'hui si disparates en Romandie.

La section a été convoquée trois fois en assemblée générale extraordinaire. « Comme il serait vain de se lamenter sur la faible fréquentation, signe toutefois du peu d'intérêt que manifestent certains collègues aux problèmes pédagogiques, internes, voire pécuniaires, nous nous bornerons à dire que le nombre total des présences pour les trois séances se monte à 63 !

» Le comité est intervenu auprès de la Commission scolaire et du Conseil communal au sujet des allocations de résidence. Nous avons demandé :

1. l'adaptation de nos indemnités sur la base de celles qui sont servies à nos collègues de Neuchâtel ;
2. le versement intégral de l'indemnité dès la nomination ;
3. l'effet rétroactif de l'indemnité.

Après quelques mois de silence, l'autorité nous a fait savoir qu'elle n'avait pas perdu de vue notre demande...

« Sollicités de donner notre avis quant à la création d'un foyer pour écoliers, nous avons estimé que cette institution ne correspondait pas à un besoin réel et surtout que, telle qu'elle était prévue par motion déposée au Conseil général, elle ne consistait, en somme, qu'en la renaissance des anciennes classes gardiennes. Par contre, le comité a pensé que nous pourrions donner notre appui à la création d'une bibliothèque des jeunes.

» Nous avons eu la joie de fêter les 40 ans d'enseignement de deux collègues dont Mlle Maillard qui a accompli toute sa carrière à La Saignotte (Brenets).

» Les séances de la Commission scolaire du Locle ont toutes été suivies soit par le président, soit par un membre du comité.

» Le comité a enregistré la démission de notre collègue Jean Marti, des Ponts-de-Martel, nommé inspecteur du 3^e arrondissement. Nous l'avons félicité et remercié de l'attachement qu'il a voué à notre section.

» Nous avons eu le privilège de visiter, sous la conduite de M. Chs Chautems, l'exposition Chagall au Musée du Locle.

» Des rencontres hors assemblées ont été organisées tous les quinze jours, puis mensuellement dans un local indépendant d'un restaurant de la ville.»

Nous remercions cordialement le président de son intense activité et de son dévouement. Nous le félicitons de son savoir-faire et de son objectivité.

W. G.

Des rapports sur l'activité des sections en 1962 (suite)

Boudry : Le sympathique président, M. Georges Montandon, signale avec satisfaction une amélioration dans la fréquentation des séances.

Les membres eurent à répondre à cinq convocations : trois assemblées générales où furent examinés les nouveaux statuts cantonaux et le problème de la réforme de l'enseignement ; visite de l'exposition de gobelins au château de Valangin (30 participants) ; une conférence

captivante de notre collègue Marcel Garin de Boudry qui parla de son voyage en Scandinavie et présenta une série de clichés originaux et parfaitement réussis.

Quant à l'effectif de la section, il se trouve que sur 103 membres du corps enseignant, 54 se rattachent à la Société pédagogique et 35 ne sont affiliés à aucune association. Cette proportion d'indifférents est un peu amère. Aussi le président conclut-il par un appel à une propagande intense auprès des jeunes collègues pour les faire sortir de leur ingrate passivité.

W. G.

Décès

Nous avons le très grand chagrin d'annoncer le décès de notre cher collègue Georges Treuthardt, instituteur aux Haut-Geneveys. Un article nécrologique paraîtra la semaine prochaine.

W. G.

DIVERS

DIVERS

Cours de photographie et film pour maîtres d'écoles primaires et secondaires

Cette année, « Pro Photo » organise différents cours qui auront lieu durant les vacances de printemps, d'été et d'automne à Vevey, Bienne, Schaffhouse et Zurich. Ils sont destinés au corps enseignant primaire et secondaire.

Programme :

Cours 631. Thème : « Communication nord-sud de la Suisse ».

Reportage sur la distribution des marchandises du port du Rhin, Bâle, jusqu'à Chiasso. Du lundi 1er avril au vendredi 5 avril. Coût : Fr. 180.— y compris : coopération du personnel des CFF (organisation, guide), instructions et aide pour photographier et filmer par des experts, matériel pour prises de vues (films couleurs inversibles), logement pour 4 nuits, repas : du repas de midi le lundi jusqu'au repas du soir le vendredi, frais de voyage de Bâle à Chiasso ainsi qu'excursions avec les PTT d'après programme détaillé.

Cours 632. Thème : « Prises de vues macro dans le domaine rapproché ».

Reproductions, prises de vues macro à différentes échelles. Du lundi, 1er avril au vendredi 5 avril. Lieu : Vevey. Coût : Fr. 50.—.

Cours 633. Thème : « Prises de vues pour les sciences naturelles » (Rhin et lac de Constance).

Du lundi 8 avril au jeudi 11 avril. Lieu : Schaffhouse. Coût : Fr. 50.—.

Cours 634. Thème : « Les notions de base de la photographie ».

Un cours pour débutants : « De la prise de vue jusqu'à l'image terminée ». Du lundi 15 juillet au samedi 20 juillet. Lieu : Bienne. Coût : Fr. 50.—.

Cours 635. Thème : « Nous apprenons à filmer » (films 8 et 16 mm).



Pour débutants. Du lundi 22 juillet au samedi 27 juillet. Lieu : Bienne. Coût : Fr. 50.—.

Cours 636. Thème : « La photographie comme cours facultatif ».

Nous photographions avec des élèves de tous les âges. Du lundi 22 juillet au samedi 27 juillet. Lieu : Bienne. Coût : Fr. 30.—.

Cours 637. Thème : « Nous photographions dans le domaine rapproché avec appareils photographiques et caméras ».

Reproductions, prises de vues macro à différentes échelles. Du lundi 7 octobre au samedi 11 octobre. Lieu : Zurich. Coût : Fr. 50.—.

Cours 630. « Meeting de tous les amis de la photographie à l'école ».

Bienne, dimanche 21 juillet.

Exposition, rapports, démonstrations, discussion.

Tous les participants annoncés sont les invités de Pro Photo pour le repas de midi.

Fin d'inscription : cours 631, 632, 633 : 15 mars ; cours 630, 634, 635, 636 : 30 juin ; cours 637 : 15 septembre.

Nous nous réservons un changement éventuel de programme.

Pour tous renseignements et formulaires d'inscription adressez-vous à Pro Photo, secrétariat, Falkenstrasse 23, Zurich 8, tél. 051/47 43 41.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

Pédagogie comparée

Au cours des années écoulées, la pédagogie théorique a vu se modifier sensiblement sa conception et la nature de ses investigations. C'est ainsi que la *pédagogie générale*, autrefois discipline de base, est aujourd'hui un concept qui perd graduellement sa signification du fait de l'avènement des sciences de l'éducation et de la naissance de nouvelles disciplines issues de la spécialisation en matière d'éducation.

De nos jours, deux de ces disciplines fondamentales ont conquis leurs lettres de noblesse : la pédagogie expérimentale et la pédagogie comparée.

La littérature de cette dernière, modeste encore, vient de s'enrichir d'un remarquable petit ouvrage qui ne tardera pas à devenir classique : « *Vergleichende Pädagogik. Eine Einführung in ihre Geschichte, Theorie und Praxis.* » (1).

Nul n'était mieux placé que son auteur, le professeur Franz Hilker, ancien directeur du « *Zentral Institut für Erziehung und Unterricht* » de Berlin pour mettre à la disposition des éducateurs ce *vade-mecum* de la pédagogie comparée.

Comme le titre l'indique, une première partie renseigne sur les origines de cette science, les centres dans lesquels elle s'élabore.

Dans une seconde, l'auteur présente une théorie de la pédagogie comparée : statique ou descriptive d'une part, dynamique et explicative de l'autre.

Une troisième partie rend compte des premiers enseignements que l'on peut tirer de la pédagogie comparée appliquée, en particulier, à la formation des maîtres et à l'administration de l'éducation.

Une réussite !

R. D.

(1) Mar Hueber, Verlag München 1962, 185 pages.

UNE ÉDUCATION PURE, SÛRE, DURE

Depuis quelques décennies l'école cherche sa voie, use de méthodes nouvelles, essaie d'introduire un climat de classe détendu. Les résultats de ces tâtonnements ne sont pas, hélas, tous positifs : la maladresse des enseignants, la malice des enfants du siècle déterminent, par-ci par-là, des échecs.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'un mouvement de réaction se dessine. Des éducateurs, des professeurs de pédagogie, avec beaucoup de courage, dénoncent les dangers que court l'école.

Un maître de l'heure, le professeur J. Château, a lancé le slogan d'une éducation pure, sûre, dure. Le propos séduit. Mais à y regarder de près, je m'aperçois de l'impossibilité qu'il y a à suivre ce mot d'ordre.

— Une éducation pure, dans ce monde impur où, dit Cousinet, « les enfants ont d'autres maîtres que leur maître » ; dans une société où il est impossible de les soustraire, comme le faisaient les Jansénistes, à une influence familiale ou mondaine quelquefois néfaste ! N'oublions pas la multiplicité des autres maîtres dont parle Cousinet : la rue, les spectacles, les sports, la radio, la télé.

— Une éducation sûre, quand l'avenir nous est inconnu, quand les études des sociologues (voir les travaux des Fourastié et des Jacard) montrent que nous sommes, quant à l'évolution des métiers, à un tournant de la civilisation !

— Tout au plus pourrait-on concevoir une éducation dure. Il est toujours possible de régner par la force. Reste à savoir quels seraient les résultats d'une telle attitude scolaire qui ne correspond plus à celle des adultes envers les enfants. D'« esclaves », autrefois, ces chers petits enfants sont devenus nos « tyrans » ! L'école future, le seul lieu où ils seraient menés durement !! Elle a su se les attacher, il serait malheureux de les en détacher. Toute l'histoire de l'éducation, de l'antiquité à nos jours, offre, à qui l'étudie, le spectacle d'une humanisation progressive, troublée, oh ! très momentanément, dans l'un ou l'autre des Etats, aux seuls moments où un régime autoritaire s'installe.

L'éducation pure, sûre et dure, dans le sens étroit accordé à ces mots, serait dangereuse. Mal comprise, elle ramènerait l'école aux temps d'autrefois, quand la psychologie de l'enfant n'était pas encore connue ; elle ranimerait les espoirs de ceux qui, incorrigibles, ont la nostalgie du passé, se méfient du progrès pédagogique, ne veulent pas admettre que l'enfant a changé et que l'évolution scolaire est irréversible.

Mais si J. Château donne une autre interprétation à ces termes, alors, nous sommes d'accord :

Une éducation pure, parce qu'elle serait libérée des impératifs sociologiques, des traditions périmées, parce qu'elle serait elle-même !

Une éducation sûre parce qu'elle serait prospective, tournée vers l'avenir, garantissant aux enfants leur préparation d'hommes !

Une éducation dure, enfin, parce qu'elle serait exigeante. Car le plus grave défaut de l'instituteur contemporain consiste en son attitude démissionnaire.

A. Ischer.

Jeunesse et économie

L'évolution de l'entreprise face au progrès technique et à l'intégration économique

Il semble superflu de dire que, de nos jours, les entreprises suisses se trouvent placées devant de graves problèmes d'adaptation et de développement, pour faire face à la situation nouvelle, créée par la naissance du Marché commun et la tendance actuelle de l'Europe à l'intégration. La création de grands ensembles économiques bouleverse complètement la forme et l'étendue des marchés à satisfaire, car, de plusieurs « petits » marchés distincts possédant chacun ses caractéristiques elle fait un grand ensemble dans lequel les différences s'estompent. De plus, les échelles quantitatives de valeur changent énormément. Ainsi, par exemple, une entreprise qui est la plus grande sur le plan suisse, peut fort bien, à l'intérieur d'un ensemble économique plus étendu, être déclassée et ravalée au rang de « petite boîte » (nous ne parlons pas ici d'énormes maisons comme celles de l'industrie chimique, par exemple). Et si elle veut garder son rang, son « standing », cette entreprise se verra obligée de développer son volume.

A cela, s'ajoute l'accélération du progrès technique qui oblige le personnel et les cadres à faire des efforts beaucoup plus grands d'adaptation à la nouveauté. Pour étudier ces problèmes de façon concrète, nous sommes allés rendre visite à l'une des plus grandes entreprises d'arts graphiques de Suisse, entreprise dont le 25 % du chiffre d'affaires est constitué par les exportations.

L'intégration économique : catalyseur du progrès technique

L'alliance économique de pays indépendants incite leurs entreprises à mettre en commun, notamment, leurs services de recherches.

Ce moyen a été mis en œuvre par certaines entreprises de la CEE, et il va certainement se développer encore. Signalons aussi des accords commerciaux intervenus, il y a déjà quelque temps, entre deux grandes entreprises de construction automobile en France et en Italie.

Les accords favorisent comme bien l'on pense, l'accélération du progrès technique. Mais, ils risquent de créer des situations dangereuses pour les entreprises des pays qui sont indépendants des blocs économiques. Aussi, les entreprises doivent prendre elles-mêmes l'initiative dans ce domaine.

Collaboration sur le plan de la recherche

C'est ainsi que, dans la branche où travaille l'entreprise que nous avons visitée, un organisme a été créé, l'« Euroffset », qui groupe des imprimeries en Suisse, en France, en Italie et en Allemagne, à raison d'une entreprise par pays. Cette association privée a pour but de mettre en commun les laboratoires de recherche et de permettre des rencontres fructueuses entre les ouvriers et les cadres des différents membres.

Dans le domaine de la production, le phénomène d'intégration économique jouera un rôle très important. En effet, si une entreprise veut se développer et survivre, elle ne devra plus seulement être à même de couvrir le marché d'un pays où elle exportera, mais celui

de toute la communauté économique dans laquelle elle cherche à introduire ses produits. Cela pose d'emblée le grave problème des volumes de production, qui ne peut manifestement être résolu que par un énorme accroissement de l'entreprise, si elle ne veut pas en être réduite à une spécialisation excessive. Ces difficultés ont été envisagées. Le plus gros effort d'investissement semble devoir se porter sur l'augmentation et la modernisation du parc des machines. Mais il s'agit là d'un volume d'investissements élevé, dont l'amortissement ne peut se faire qu'à long terme et qu'il faudra assurer en veillant à ce que, dès leur achat, les nouvelles machines puissent travailler à plein rendement. Cet enchaînement des difficultés oblige les entreprises à augmenter encore l'étendue de leurs marchés de ventes. Ainsi, par exemple, la maison que nous avons visitée commence déjà, en vue d'investissements futurs dans des machines de grande taille, à prospecter des marchés américains et canadiens.

L'intégration, un facteur d'expansion intercontinentale

On voit donc, assez curieusement, que l'intégration économique européenne, non seulement pousse les entreprises à rationaliser et à accroître leur production, mais qu'elle est un facteur d'expansion de l'industrie européenne vers des marchés extra-continentaux.

Elle est donc une sorte de revitalisant pour les entreprises, qu'elle oblige à élargir leur point de vue et leur politique commerciale à l'égard de l'étranger.

Mais sur le plan technique aussi, elle apportera de grands progrès. Car en facilitant non seulement la mise du commerce sur une plus grande échelle, mais aussi des échanges d'expériences, de cadres et de personnel, elle sera une sorte d'accélérateur, de catalyseur des progrès techniques. Il faut s'en féliciter, car il est grand temps, avant qu'elles ne se laissent dépasser par des puissances comme les USA et l'URSS, que les entreprises européennes des différents secteurs repartent « du bon pied » sur le chemin du progrès — technique aussi bien que commercial — en s'attirant entre elles et en menant une politique commune.

L'évolution de l'entreprise face au progrès technique et à l'intégration économique

L'accélération du progrès technique telle que nous l'avons décrite a une incidence extrêmement importante sur les qualités requises du personnel et des cadres d'une entreprise, quelle qu'elle soit !

Il y a quelques années, l'ouvrier était formé au cours d'un apprentissage suivi entre 15 et 20 ans, et exerçait ensuite son métier jusqu'à l'âge de sa retraite. Le progrès technique avançait à une vitesse suffisamment faible pour que les connaissances acquises par l'ouvrier lui fussent pendant toute son activité. En somme il prenait connaissance d'une technique qu'il appliquait ensuite.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, le progrès est tel, que bien souvent, les méthodes connues sont bouleversées et doivent être remplacées par d'autres, totalement différentes.

Une plus grande adaptabilité

Cet état de fait est extrêmement grave, car il remet en question tous les programmes de formation professionnelle. Ce que les entreprises recherchent maintenant dans leur personnel, ce ne sont plus des connaissances pensées et spécialisées, qui risquent de devenir inutiles, et être dépassées quelques années après qu'elles auront été acquises. En lieu et place d'un lourd bagage technique poussé, les entreprises aimeraient trouver une plus grande adaptabilité. Toutes se plaignent du fait que leurs ouvriers ont de la peine à se familiariser avec de nouvelles machines, de nouveaux procédés de fabrication. Ils n'ont pas ce goût de la nouveauté, nécessaire actuellement. Ainsi, ils rejettent chaque nouvelle introduction qui nécessite de leur part un effort d'adaptation. Et cela en dépit des avantages qu'ils pourraient en retirer. Peu à peu, ils reconnaissent au nouveau procédé introduit ses qualités, mais cette adaptation est souvent fort longue, et les entreprises aimeraient voir se développer cette faculté.

Pourquoi des « Public Relations » ?

De plus, on s'est aperçu que la notion traditionnelle du chef d'entreprise n'est pas aussi efficace et rationnelle qu'on le pensait jusqu'alors. Il est nécessaire, pour qu'une entreprise progresse harmonieusement, pour laisser la voie libre au progrès technique, qu'un flux ascendant et descendant d'informations et de contacts soit créé. C'est dans ce but — et non pas pour suivre la mode ou par bonté pure — que certaines entreprises ont créé des services internes de « Public Relations », qui ont pour tâche de promouvoir des échanges, aussi fréquents qu'il semble nécessaire, entre les différents niveaux de l'échelle hiérarchique de l'entreprise. De cette façon, par exemple, les ouvriers peuvent rendre compte des expériences qu'ils ont faites avec tel ou tel nouveau matériel, mis à leur disposition. Ces contacts seraient fructueux, si les interlocuteurs pouvaient pleinement en profiter. Malheureusement, on constate que ceux qui, justement, devraient apporter là leur contribution, manquent des qualités nécessaires. Les deux lacunes de nos ouvriers suisses-romands sont l'absence de curiosité et le manque de facilité d'élocution. Force nous est bien de reconnaître que ce sont là des qualités qui se forment chez l'enfant ou l'adolescent. Ici donc la responsabilité du corps enseignant est très directement engagée. Il faut que nos jeunes soient désireux d'apprendre, de connaître. Il ne faut pas qu'ils se contentent de ce

qu'ils ont acquis, de ce qu'on leur a inculqué. C'est une très grave erreur éducative que de les rendre satisfaits de leurs connaissances, ou de leur donner l'impression qu'ils ont appris tout ce qu'ils pouvaient apprendre et qu'ils sont à la limite de leurs possibilités techniques et intellectuelles.

Savoir parler...

Par ailleurs, il faudrait aussi qu'ils apprennent à s'exprimer. Un exemple concret : l'entreprise que nous avons visitée nous a expliqué que, dans le cadre de l'«Euroffset» dont nous avons parlé plus haut, elle organise des rencontres entre ses ouvriers et ceux des entreprises étrangères participant à cette association. Or, elle est obligée de faire accompagner ses ouvriers par un membre de la direction, pour éviter qu'ils ne fassent trop triste figure face à leurs collègues étrangers ! (alors que leur connaissance du métier est toujours égale, souvent même supérieure à celle de leurs interlocuteurs de France, d'Italie et d'Allemagne).

Enfin, il faudrait aussi que la culture générale, que la faculté d'embrasser des problèmes d'ensemble — et non pas de se consacrer à son petit domaine particulier — soit augmentée chez nos jeunes.

Une formation professionnelle plus complète

Signalons aussi, à l'intention des parents également, qu'un des plus graves défauts de la jeunesse actuelle est l'appât du gain rapide. Cette tendance pousse nos jeunes à refuser une formation professionnelle complète, pour s'engager aussitôt que possible comme personnel non qualifié. Dans la conjoncture actuelle, ils recevront probablement rapidement, un salaire relativement élevé qui leur cachera le fait qu'à 40 ou 45 ans, le salaire qui, à 18 ans leur paraissait énorme et enviable, sera sinon insuffisant, du moins médiocre, et qu'ils n'auront plus la possibilité de l'améliorer.

En attendant qu'on lui propose des gens ayant les qualités voulues, l'entreprise est obligée de former elle-même son personnel et ce à tous les échelons. C'est ce qui explique le succès que rencontrent de nos jours les séminaires, cours du soir et congrès.

Ces institutions sont nécessaires. Mais elles doivent être un facteur de progrès et de développement, non un correctif ou un palliatif. C'est pourquoi, dans le monde moderne, l'économie attend beaucoup des éducateurs de notre jeunesse.

M. R.



PIONITE AIGÜE...

Maurice prend des leçons de golf et le professeur lui dit :

— Maintenant, je pense que vous avez bien compris

tout ce que je vous ai dit. Vous allez vous exercer tout seul.

Quelques minutes plus tard, Maurice, pâle comme un mort, vient trouver le professeur et lui dit, d'une voix mourante :

— C'est terrible, ce qui vient de m'arriver. J'avais pris mon club de cette façon-là. J'ai frappé la balle qui est allée très loin. Mais elle a frappé l'œil d'un motocycliste qui roulait sur la route. Il est tombé. Une voiture qui arrivait a voulu l'éviter et est allée emboutir un car qui a dégringolé jusque sur la plage, écrasant une colonie de vacances. C'est épouvantable. Je ne sais plus que faire.

— C'est pourtant bien simple, reprend le professeur. La prochaine fois, rapprochez davantage vos mains au moment de frapper la balle.

La formation des maîtres en France

A l'heure où plusieurs de nos cantons remettent en question le problème-clé de toute réforme pédagogique, celui de la formation des enseignants, il nous a paru intéressant de présenter ici la position de nos collègues français sur ce point.

En voici les éléments essentiels, tirés d'un récent manifeste du Syndicat national des instituteurs (SNI) publié dans l'« Ecole libératrice ».

Le SNI pose d'abord les *principes de base* pour la formation du corps enseignant primaire :

1. Elargir le recrutement des normaliens jusqu'à un volume annuel de 14 000 (soit environ 0,28 %, ce qui correspondrait, pour le canton de Vaud par exemple, à former 122 maîtres et maîtresses primaires par année).
2. Ne faire des écoles normales ni une impasse, ni un lycée privilégié.
3. Maintenir la préparation du baccalauréat à l'école normale.
4. Etablir une formation professionnelle en deux ans.

La sélection des candidats à l'école normale s'établirait sur les critères suivants :

Un examen-concours admettrait à 15 ans, soit après le 3^e*, la fraction de loin la plus importante, sinon la totalité des normaliens. Ceux-ci proviendraient soit des lycées (nos « collèges »), soit des Collèges d'enseignement général (CEG) qui sont en gros l'équivalent de la future Division générale du projet romand.

Un an plus tard, un deuxième concours, portant sur le programme de 2^e, pourrait être exceptionnellement prévu pour parfaire le contingent.

Enfin, deux ans plus tard encore, possibilité serait offerte aux candidats **ayant le baccalauréat** d'accéder à la fonction d'instituteur. Nos collègues insistent cependant sur le danger de racoler par ce moyen des bacheliers ayant échoué ailleurs, et demandent que soit fixée une limite d'âge.

Formation culturelle générale dans le cadre des EN

Celle-ci dure trois ans et conduit au baccalauréat. Le manifeste formule à ce sujet une nette mise en garde : éviter de donner aux écoles normales l'allure d'un lycée privilégié où l'on accèderait plus facilement qu'ailleurs au baccalauréat, ce qui aboutirait à multiplier les évasions. En tout état de cause, y lit-on, il faut admettre ce postulat de base : les écoles normales primaires sont faites d'abord pour donner aux enseignements relevant de la scolarité obligatoire les institutrices et instituteurs dont ils ont besoin.

Toutefois, **le SNI combat fortement l'école normale-impasse**, qui ne mènerait qu'à l'enseignement primaire. Il prévoit donc un système permettant aux normaliens méritants d'accéder à l'enseignement supérieur en entrant en propédeutique sitôt après le baccalauréat. Ceux qui renonceraient à des études supérieures — ou échoueraient — à l'issue de cette année propédeutique

pourraient toutefois réintégrer l'école normale sans perte de temps.

Formation professionnelle

Le SNI se rallie à une formation professionnelle de deux ans, ce qui porterait donc la durée des études « normales » à 5 ans (15-20 ans). Il en formule comme suit les objectifs :

- Donner aux institutrices et instituteurs les bases professionnelles à partir desquelles la conscience, la qualité et l'efficacité pédagogique de l'intéressé iront constamment en progressant.
- Donner le désir permanent d'acquisition d'une culture basée sur le métier, sur l'intérêt de l'enfant, sur une éthique humaine de valeur, personnelle et collective.
- Donner aux maîtres le sens des évolutions du monde présent et de l'anticipation nécessaire pour que l'enfant d'aujourd'hui puisse être pleinement homme demain.

Formation des maîtres des Collèges d'enseignement général (ce type de maîtrise correspond à peu près à celle de nos maîtres secondaires « brevetés », ou des « primaires supérieurs » vaudois).

Cette formation est fonction de la vocation et du rôle des CEG. La démocratisation de l'enseignement, en effet, ne consiste pas à mettre tous les enfants dans un même moule, mais à offrir des enseignements différenciés, *aussi nobles* les uns que les autres, et correspondant aux diverses formes d'aptitudes des enfants.

Dans cette optique, la valeur de l'enseignement dispensé par les CEG est basée bien plus sur des méthodes qui leur sont propres que sur un parallélisme avec l'enseignement des lycées. Or ces méthodes, étant donné le type d'enfants auxquels elles s'adressent, doivent prolonger les méthodes de l'école primaire. En d'autres termes, l'enseignement des CEG ne saurait avoir le caractère d'un enseignement long tronqué.

Il en résulte que pour les maîtres attachés à ces établissements, la valeur professionnelle, la qualité des méthodes, sont aussi importantes que la formation générale.

« C'est pour cela que nous repoussons, dit le SNI, les déformations qui marquent l'actuelle formation des maîtres du CEG. Avoir fait de propédeutique et de l'accès aux diplômes qui la sanctionnent l'objectif essentiel, comme c'est hélas le cas, constitue de lamentables erreurs quant à l'objectif.

C'est une autre erreur que de prendre des jeunes qui n'ont pas affirmé leurs qualités professionnelles, alors que la question des méthodes est de toute importance. Nous restons donc fidèles aux principes qui avaient motivé notre demande de centres de formation des maîtres de CEG :

- Prendre des maîtres qui, dans l'exercice de leur métier d'instituteur, ont acquis une maîtrise pédagogique incontestable.
- Tenir compte des aptitudes que permet d'apprécier leur dossier de normalien, et de celles qu'ont pu déceler ensuite les inspecteurs primaires.
- Obtenir la formation nécessaire grâce à une coopération de l'enseignement supérieur. »

Et le SNI de préciser ce rôle de l'enseignement supérieur dans ce domaine :

* Rappelons brièvement, pour l'intelligence de ce qui suit, la numérotation des classes françaises selon l'actuelle organisation :

10^e, 9^e, 8^e, 7^e : élèves de 6 à 11 ans, école primaire ;
6^e, 5^e : cycle d'orientation ;
4^e, 3^e, plus tard 2^e : collèges d'enseignement général (C.E.G.) ;
4^e, 3^e, 2^e, 1^{re}, classe de bacc. : lycées (enseignement général long).

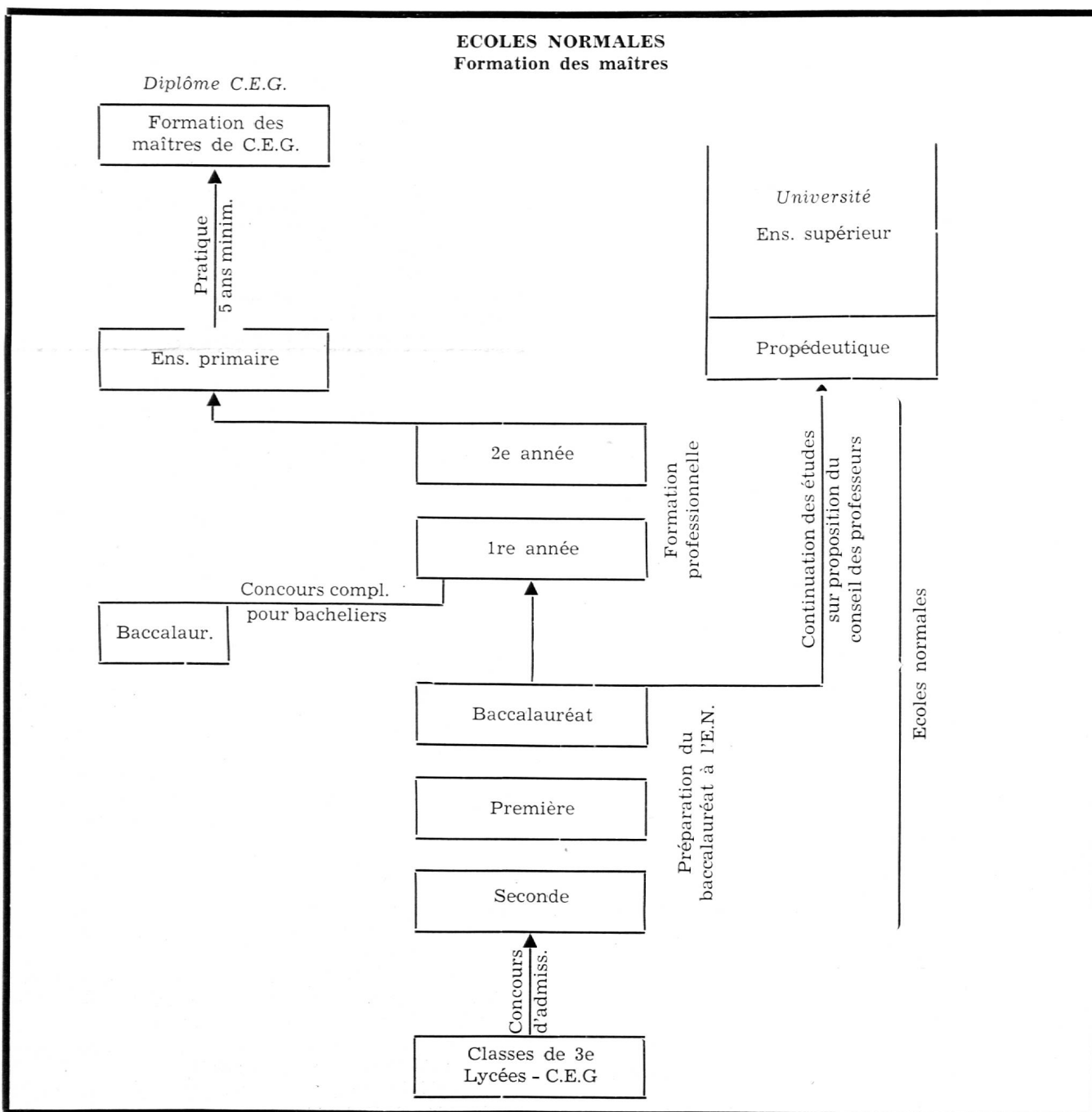
Dispenser un enseignement s'adressant à des personnes qui aiment leur métier mais qui ont rompu avec les attitudes, les habitudes et dans une certaine mesure, les aptitudes d'élèves. Il ne s'agit pas du tout d'un recyclage. Il s'agit d'une reprise en main, d'une volonté de faire resurgir des bases acquises mais non présentes, de greffer sur tout cela acquisition et goût d'acquisition en fonction du métier qui sera exercé. Il ne s'agit plus dès lors de culture absolument désintéressée, de préparation à des études futures en faculté.

On le voit, le programme élaboré par nos collègues d'outre-Jura s'écarte sur un point important de celui préconisé par le rapport « Vers une école romande » quant à la formation des maîtres secondaires « brevetés » (cf. tableau page 144). Comme il apparaît sur le schéma ci-après, le S.N.I. réclame instamment une

période suffisamment longue de pratique à l'école primaire avant la préparation du diplôme pour l'enseignement dans les C.E.G. (5 ans au minimum). Le rapport romand prévoit au contraire de choisir cette voie *sans* pratique préalable de l'enseignement primaire. Ce n'est pas trahir un secret que de révéler que les avis ne furent pas unanimes à ce sujet. Si la commission se détermina finalement comme elle l'a fait, ce ne fut pas sans hésitation.

Nous serions heureux de connaître sur ce point l'avis de nos collègues secondaires jurassiens, formés par l'une ou l'autre voie (Rapport romand, page 78). En tout état de cause, il n'était pas inutile, pour éclairer notre lanterne, d'être renseigné sur la position très nette de nos collègues et amis français.

J.P.R.



L'école et la langue

Maître du second degré, professeur et « maître secondaire » (suite) (1). — C'est toujours avec un plaisir très vif que je salue les remarques et les réactions diverses de ceux qui prennent la peine de me lire. Je remercie donc bien sincèrement M. Savarit, docteur ès lettres et lauréat de l'Académie française, de la pertinente précision que contient sa lettre publiée ici même le 1^{er} février 1963.

Je me suis mépris sur le sens du sigle C.A.P.E.S., mais il n'y a pas grand mal à cela, puisque M. Jean Papillon, qui nous entretient dans les colonnes du *Figaro* au moins une fois par semaine des questions touchant à l'enseignement, propose une autre interprétation que celle de M. Savarit. C.A.P.E.S., dit-il, signifie *certificat d'aptitude pédagogique aux enseignements de second degré* (le *Figaro*, 10 mars 1960 et 18 avril 1961). J'avais écrit un *certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire*, d'après le Quillet qui dit que *pour être professeur d'un collège, il faut être licencié et, dans les établissements féminins, pourvue de certificats d'aptitude à l'enseignement secondaire* (article professeur). Mon erreur fut d'ajouter à cette précision le sigle C.A.P.E.S., mis entre parenthèses, et que j'ai cru pouvoir en déduire tout naturellement. Je n'ai d'ailleurs pas écrit « un C.A.P.E.S. », car je sais pertinemment que l'on dit le *Capès*. A mon grand regret, j'avoue ne pas avoir su procéder au décryptement correct de ce sigle, pas plus que M. Jean Papillon dont l'interprétation signifie la même chose que la mienne. Cela est-il vraiment aussi impardonnable que ne le pense M. Savarit, alors que les Français de Paris ne le savent pas mieux que moi ?

Si je souris de cette erreur bien insignifiante, je suis navré, en revanche, que M. Savarit ait cru comprendre que je dépréciais volontairement ce certificat hautement estimé. Cela surtout en raison d'une phrase mal interprétée. Le comble, dans cette affaire, c'est que cette malheureuse phrase incriminée me fut précisément inspirée par le souci d'éviter ce qui m'est reproché ! J'entendais dire qu'il ne fallait surtout pas voir une équivalence entre certain brevet d'enseignement bernois et un certificat universitaire français. Que tous les deux étaient trop dissemblables pour pouvoir être rapprochés. Cette précaution de ma part me parut nécessaire, après avoir dit que nos professeurs en possession du certificat bernois étaient des *professeurs certifiés*, afin, justement, qu'on ne les assimile pas aux *professeurs certifiés français*. Il va de soi que le certificat bernois, si varié dans les disciplines imposées que j'avais énumérées, est bien inférieur à un certificat français se limitant à une seule de ces disciplines. Cela me parut assez évident pour me dispenser de le préciser. Aussi ai-je écrit, après avoir dit que nos professeurs non licenciés étaient des *professeurs certifiés* : *Je n'entends pas dire par là que le certificat d'aptitude à l'enseignement de quatre disciplines (...) de ces derniers ait quelque équivalence avec le certificat français d'aptitude à l'enseignement d'une seule discipline*. Evidemment, on pouvait l'entendre comme on voulait, surtout si l'on donnait un sens péjoratif à l'expression *une seule discipline* (mais je n'ai pas dit que d'une seule discipline). Ne retournons donc pas les termes : c'est le certificat bernois qui n'a aucune équivalence avec le certificat de l'Université française. Autrement dit, il n'y a aucune commune mesure entre le premier et

le second qui non seulement se limite à l'étude approfondie dans une spécialisation déterminée, mais qui, en outre, s'obtient dans une faculté (le brevet bernois en question, délivré par la *Lehrramtschule*, n'est pas un certificat universitaire).

En conclusion, la longue lettre de M. Savarit nous apprend donc ceci que nous retiendrons bien volontiers : Le C.A.P.E.S., autrement dit le *Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire*, exige en plus du titre de licencié, un minimum de trois ans d'études universitaires et habilite son détenteur à l'enseignement dans les lycées au même titre que l'agrégation.

Cela n'enlève rien au fond de ma chronique. Nos « *maîtres secondaires* » (M. Savarit tient à cette dénomination) sont considérés à juste titre comme tels en France, mais, puisque nous tenons à les différencier des instituteurs que nous sommes, on les appellera *maîtres du secondaire* (par ellipse), *maîtres de l'enseignement secondaire*, *maîtres du second degré* ou encore *maîtres de l'enseignement moyen*. Je n'avais d'ailleurs pas préconisé l'expression *professeur certifié*, encore qu'il existe des certificats de toute sorte (à commencer par le *certificat d'études* !) et qu'il n'y ait pas lieu de voir là un *crime de lèse-faculté* des lettres ou des sciences de l'Université française.

Marcel Volroy.

(1) Voir l'« *Educateur* » du 23 novembre 1962.

Et que ça saute !

Un petit problème proposé par F. Perret... et qui fait abstraction du système métrique !

Un lévrier poursuit un lièvre qui a 65 sauts d'avance sur lui.

Le lévrier fait 5 sauts pendant que lièvre en fait 7... mais 7 sauts de lièvre ne valent que 4 sauts de lévrier !

Combien le lièvre fera-t-il de sauts avant d'être rejoint ?



Et que ça roule !

Deux coureurs cyclistes s'entraînent sur une piste ovale de 360 m de pourtour.

En roulant dans le même sens, le plus rapide dépasse l'autre toutes les 3 minutes.

Lorsqu'ils tournent en sens contraire, ils se croisent toutes les 18 secondes.

Quelles sont, en km/h, les vitesses des deux coureurs.

Solutions dans un prochain numéro.

Lecture

L'homme dans l'espace

En s'embarquant pour un voyage dans l'espace, l'homme emporte avec lui son milieu vital: l'oxygène qu'il respire, les aliments dont il se nourrit, les produits chimiques qui absorbent les substances toxiques à l'intérieur de la cabine... Comment ce milieu artificiel est-il créé et maintenu ? L'astronef transporte-t-il toujours des réserves suffisantes pour tout le voyage, ou bien a-t-on mis au point un système de récupération ?

Autre question d'importance : Comment se débarrasser des déchets de l'homme pendant un vol spatial de longue durée ?

Un colloque de savants réuni sous l'égide de l'Unesco a fourni sur ces points les renseignements suivants, qui nous ont paru de nature à prolonger l'intérêt des leçons sur le corps humain, par exemple.

Tout dépend de la durée du voyage. Dans les vols assez courts accomplis jusqu'à présent, aucun système de récupération n'a été envisagé pour les aliments. Ainsi, les engins soviétiques Vostok emportaient pour douze jours de vivres.

Il est apparu que la meilleure façon de transporter de l'oxygène, du point de vue de l'efficacité comme de celui du poids, était sous forme de composés chimiques actifs à partir desquels on extrait facilement l'oxygène sans utiliser de l'énergie. Des composés chimiques ont permis également d'absorber l'anhydride carbonique exhalé par l'astronaute ainsi que les gaz toxiques engendrés par l'engin.

Le système automatique d'alimentation en oxygène comportait des « senseurs » spéciaux qui envoyaient des signaux lorsque l'oxygène dans la cabine était insuffisant, ou lorsque la pression devenait trop forte. L'anhydride carbonique exhalé par l'astronaute était exposé à des bacs spéciaux qui l'absorbaient par réaction chimique.

La température dans la cabine était contrôlée par un système basé sur l'évaporation de l'eau, la chaleur émanant du corps de l'astronaute servant à réchauffer un liquide qui, porté à ébullition, s'échappait dans l'espace sous forme de vapeur. Ainsi, la chaleur était transférée de l'intérieur à l'extérieur du véhicule spatial. D'autre part, l'air ne pouvant circuler par convection dans un milieu sans pesanteur, l'astronef était équipée de ventilateurs qui amenaient l'air à l'astronaute et l'évacuaient après respiration.

Ce processus, dans les vaisseaux spatiaux américains, est un circuit fermé dans lequel chaque opération s'accomplit par étape : l'air est fourni à l'astronaute à l'intérieur de son scaphandre ; puis, après que cet air a été réchauffé, qu'il a absorbé l'humidité du corps et qu'il a été respiré par le pilote, il est récupéré et purifié.

Dans les engins Vostok, les astronautes portaient des scaphandres constitués de trois enveloppes semblables à des combinaisons. La combinaison extérieure protège le pilote des surcharges qui se manifestent par suite d'une pression excessive à l'intérieur du scaphandre. Cette première « enveloppe » recouvre une combinaison hermétique et un vêtement thermo-isolant muni d'un système de ventilation. Le casque du scaphandre est pourvu d'une visière que l'astronaute peut lever et

baisser lui-même, et qui se ferme automatiquement quand la pression et la composition de l'air dans la cabine dépassent les normes permises. Dans ce cas, un système de ventilation est mis automatiquement en marche.

Si l'astronaute se pose sur l'eau, le scaphandre le maintient couché sur le dos ; sa combinaison thermo-isolante lui permet de séjourner douze heures dans l'eau glacée (0 degré C.) sans être incommodé.

En ce qui concerne la nourriture destinée aux voyages spatiaux, des recherches portant sur le conditionnement et l'emballage des aliments sont encore en cours. Aux Etats-Unis, on a essayé des liquides en tubes, ainsi que des aliments condensés très riches en calories. Les Américains font également des expériences avec des produits présentés en tubes sous forme de pâte, et ils travaillent actuellement à la mise au point d'aliments qui ont été déshydratés par un nouveau procédé de congélation. Pour préparer ces aliments, il suffit d'ajouter de l'eau et de secouer ou de malaxer le sac en plastique qui les renferme.

La durée des voyages se prolongeant, le moment viendra où il ne sera plus rentable de transporter de simples stocks alimentaires, et l'on devra envisager alors la culture des denrées à bord des vaisseaux spatiaux. Cette question sera réglée en fonction de la charge utile de l'engin et de la place disponible dans la cabine : il s'agira de calculer si le poids et le volume des réserves alimentaires seront plus élevés que ceux de dispositifs de récupération et de réserves plus réduites.

Ces perspectives posent de nombreux problèmes. Lors du colloque international tenu à l'Unesco, on s'est préoccupé notamment de savoir comment une plante se développerait dans un milieu dépourvu de pesanteur et comment sa croissance serait affectée par des doses plus ou moins grandes de radiations. Des recherches sur la photo-synthèse des plantes dans de telles conditions sont actuellement en cours dans de nombreux pays.

Quant au problème de l'évacuation des déchets naturels de l'homme, il n'a pas encore été résolu de manière définitive. A l'heure actuelle, nous parvenons à traiter les déchets liquides par des échanges de chaleur, en exposant l'eau au vide à l'extérieur de la capsule. En fait, ce système permet de faire d'une pierre deux coups, puisque nous nous débarrassons à la fois de l'eau et de la chaleur.

La question des déchets solides est beaucoup plus ardue parce qu'elle implique des problèmes chimiques très complexes et également le problème de la croissance des bactéries. Actuellement, la seule solution pratique serait de stocker les déchets. On pourrait utiliser des substances chimiques pour rendre les bactéries inactives, pour les tuer ou arrêter leur croissance. Un dispositif d'incinération, alimenté par une partie de l'oxygène et de l'énergie à bord de la capsule, permettrait de réduire les déchets en carbone ou en quelque autre substance d'un volume plus réduit. C'est dans ce sens que nous devons travailler par suite de l'accord conclu à l'O.N.U. qui interdit la pollution de l'espace.

Or, même si le volume des déchets est réduit de manière sensible, cela pose un grave problème de poids. A mesure que les vols se prolongeront, les déchets deviendront de plus en plus importants. Nous recherchons donc le moyen de récupérer et d'utiliser les sous-produits de ces déchets. En d'autres termes, si nous

parvenions à les transformer en eau et en carbone et en certains autres éléments fondamentaux, nous pourrions purifier l'eau et utiliser à nouveau le carbone sous une autre forme, de façon à créer un véritable cycle où tous les déchets seraient employés à plusieurs reprises au cours du vol.

Etude de texte, degré moyen

Voici un texte qui s'apparente, par la forme des questions posées, aux épreuves données aux examens d'entrée dans les collèges secondaires ou en classe supérieure...

Les nomades savent que la délivrance est proche, le jour de mai où tous les museaux se tendent avec obstination vers l'est. Les bêtes hument la pluie qui vient, très loin. Elles la sentent bien avant les hommes. Attendue pendant huit mois, appelée en secret, à travers les journées étouffantes et sans ombre, c'est l'odeur d'une résurrection toute proche, la promesse merveilleuse d'un autre temps.

Vers la fin de l'après-midi, un barrage de nuages noirs a grossi à l'est, parcouru d'éclairs convulsifs qui en révèlent la profondeur. Le monde, en attente, s'est immobilisé. Toutes les bêtes se sont levées, elles mugissent leur inquiétude. Alors le vent se met à souffler furieusement, soulevant haut le sable jaune à travers lequel la savane s'estompe comme dans un brouillard. Le troupeau, serré, fait front. Et d'un coup, le cataclysme est là, brutal, angoissant. Dans un hurlement, la tornade s'abat, les éclairs font éclater la nuit soudaine, des détonations ébranlent le monde de tous côtés, tandis que l'eau du ciel tombe et recouvre en quelques secondes le sol desséché qui ne peut tout boire si vite. Elle monte vers les lits sur lesquels les hommes, recroquevillés sous une natte, attendent que se calme le ciel.

Henry Brandt
« Nomades du soleil »

Contrôle de la compréhension et du vocabulaire.

1. De quelle délivrance s'agit-il ? d'un certificat — d'une douleur — de la sécheresse — des prisonniers.
2. De quelle résurrection s'agit-il ? du Seigneur Jésus-Christ — des hommes et des animaux morts — de l'herbe nourricière.
3. Les bêtes la sentent bien avant les hommes : parce qu'elles sont allées voir ce qui se préparait — parce qu'elles ont un odorat plus développé — parce qu'elles ont un « sixième » sens que les hommes ne possèdent pas.
4. Le troupeau est serré : parce que les bergers l'ont rassemblé — parce que les bêtes sentant le danger se sont rapprochées — parce que les barrières du parc sont étroites.
5. Le troupeau fait front signifie ici : il a détalé — il a baissé le front — il s'est tourné face à l'est.
6. Le monde s'est immobilisé : c'est le calme qui précède le cyclone — c'est l'heure de gagner les lits — les hommes se sont recueillis dans la prière — la nuit est descendue.

7. C'est la nuit : parce qu'il est minuit — parce qu'il y a une éclipse de soleil — parce que les nuages de sable voilent l'éclat du soleil.
8. Les bêtes désignent ici : les chiens des Esquimaux — les lions effrayés — les vaches — les jeunes chevaux — les chameaux.
9. Avec obstination signifie ici : avec opiniâtreté — avec frayeur — avec joie — avec entêtement — avec regret. (2 rép.).
10. S'estomper veut dire ici : couvrir d'une ombre au crayon — disparaître complètement — adoucir — voiler.
11. Une natte, c'est : un tissu de paille ou de jonc — un panier d'osier pour prendre les poissons — un linge pour recouvrir la table — une tresse de cheveux.
12. Une tornade signifie : un cyclone — l'éclatement d'une bombe atomique — une grande peur — le passage d'oiseaux — un ouragan — une grande torture (2 rép.).
13. Des éclairs convulsifs sont des éclairs : qui ont changé de direction — qui sont meurtris par les détonations — qui sont agités de soubresauts — qui sont dilatés par la chaleur.
14. Choisis le titre qui convient le mieux : pluie sur la savane — la saison des pluies est là — pauvres bêtes — les nomades ont peur — orage tropical.

Il est tiré de ce texte et des questions une feuille destinée aux élèves et que l'on peut se procurer au prix de 5 c l'exemplaire chez Chs Cornuz, instituteur, Le Chalet-à-Gobet sur Lausanne.

Le poste de

directeur

du **CENTRE VAUDOIS D'AIDE A LA JEUNESSE** est à repourvoir pour le printemps 1963.

Il exige expérience (ou sens) du travail social et administratif, intérêt pour les questions relatives à l'enfance et l'adolescence, qualités de contact, dynamisme. Les offres, avec curriculum vitae, copies de certificats et prétentions de salaire, sont à adresser au président du **C.V.A.J., rue de Bourg 8, Lausanne.**

Délai d'inscription : 20 février.



Société vaudoise de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure:

Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

HOTEL DENT DE LYS

Alt. 1100 m. LES PACCOTS-Châtel-St-Denis



Grande salle,
accueil
chaleureux
et prix
spéciaux
pour écoles
et sociétés

H. MICHEL, propriétaire Tél. (021) 5 90 93

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE

Envois à choix

TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ



Abereg-Steiner & Cie S.A.

Fliederweg 10, Berne 14

La maison de confiance pour la confection de vos

CLICHÉS

Duplicatas - Galvanos - Stéréos - Photolithos



Paradis romand des skieurs...

Les Paccots sur Châtel-St-Denis

Pistes pour tous degrés: A. B. Pralet et Borbuintze - 3 monte-pentes fonctionnent en permanence - Ecole suisse de ski - Patinoires - Route ouverte - Place de stationnement.

Venez essayer le nouveau monte-pente de Corbetta.

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J.A.
Montreux 1